



SEB S.A.

Société anonyme au capital de 55 337 770 €
Siège social : 112 Chemin du Moulin Carron, Campus SEB, 69130 Ecully
300 349 636 R.C.S. Lyon.
Siret : 300 349 636 00138.

ADDITIF A LA BROCHURE DE CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2021

La Société SEB S.A. a convoqué ses actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 6 août, à 10h00, au siège social de la Société à Ecully. L'ordre du jour et le projet de texte des résolutions arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 29 juin 2021, reproduits dans l'avis de réunion paru au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°79 du 2 juillet 2021, ont été complétés d'un projet de résolution (la résolution « A ») déposé par des actionnaires de la Société le 12 juillet 2021 visant la nomination de Monsieur Pascal Girardot en qualité d'administrateur de la Société. Ce projet de résolution s'ajoute aux résolutions inscrites à l'ordre du jour par le Conseil d'administration de la société et présentées dans la brochure de convocation préparée à cet effet.

L'exposé des motifs joint à la demande d'inscription de ce projet de résolution ainsi que les renseignements concernant le candidat aux fonctions d'administrateurs transmis par plusieurs actionnaires de la Sociétés sont repris ci-après.

Le Conseil d'administration de la Société s'est réuni le 13 juillet 2021 afin d'examiner ce projet de résolution et de formuler une recommandation à l'ensemble des actionnaires. A l'issue de cette réunion, le Conseil d'administration a considéré, à l'unanimité de ses membres à l'exception de FÉDÉRACTIVE et de Madame Delphine Bertrand, que le projet de résolution déposé par plusieurs actionnaires de la Société n'avait d'autre objet et finalité que de faire échec à la révocation du mandat d'administrateur de FÉDÉRACTIVE.

Par conséquent, et après avoir constaté que les motifs et conditions de la proposition de révocation de FÉDÉRACTIVE de son mandat d'administrateur par le Conseil d'administration de la Société tenant tant au projet poursuivi par FÉDÉRACTIVE qu'à ses méthodes demeuraient applicables, le Conseil d'administration de la Société a décidé de ne pas agréer la résolution A et invite par conséquent les actionnaires à voter « contre » ce projet de résolution.

Pour davantage d'informations, le Conseil d'administration de la Société invite les actionnaires à se référer au [Communiqué du Groupe SEB du 2 juillet 2021](#) et à consulter le [rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 août 2021](#).

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du vendredi 6 août 2021 ainsi que les projets de résolutions sur lesquels les actionnaires seront amenés à se prononcer sont désormais les suivants :

Ordre du jour arrêté par le Conseil d'administration

1. Révocation du mandat d'administrateur de FÉDÉRACTIVE
2. Pouvoirs pour formalités

Ordre du jour complémentaire résultant du dépôt d'un projet de résolution commun par FÉDÉRACTIVE, Madame Delphine Bertrand, Monsieur Pierre Landrieu et Monsieur Pascal Girardot

- A. Désignation de Monsieur Pascal Girardot en qualité d'administrateur

Texte des résolutions

Projets de résolutions agréés par le Conseil d'administration

Première résolution : Révocation du mandat d'administrateur de FÉDÉRACTIVE

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du Rapport du Conseil d'administration, après avoir constaté que FÉDÉRACTIVE a été mis en mesure de présenter ses observations à l'Assemblée générale, décide de révoquer FÉDÉRACTIVE de son mandat d'administrateur, avec effet immédiat.

Deuxième résolution : Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

Projet de résolution déposé par des actionnaires et non agréé par le Conseil d'administration

Résolution A : Désignation de Monsieur Pascal Girardot en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sous condition suspensive de l'adoption par l'Assemblée générale de la première résolution relative à la révocation du mandat d'administrateur de FÉDÉRACTIVE, décide de nommer Monsieur Pascal Girardot en qualité d'administrateur pour une durée de quatre ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

* *
*

Exposé des motifs des actionnaires auteurs de la demande

FÉDÉRACTIVE (holding qui réunit des actionnaires de SEB principalement issus du groupe fondateur, détenant une participation de 9,37 % du capital au 31 décembre 2020) a, dans le complet respect de la loi et conformément à sa politique publiée depuis 2016, désigné comme représentant permanent au Conseil d'administration de SEB (CA) une personnalité extérieure au cercle des actionnaires familiaux, Monsieur Roland Gagnon (voir sur le [site FÉDÉRACTIVE www.federactive.com](http://www.federactive.com)).

Au cours d'un CA exceptionnel tenu le 29 juin 2021, Monsieur Thierry de La Tour d'Artaise, au nom du concert Venelle Investissement / Généraction, a demandé au CA de convoquer une Assemblée générale exceptionnelle dans l'unique but de révoquer le mandat d'administrateur de FÉDÉRACTIVE au motif que celle-ci ne pouvait pas choisir un représentant permanent extérieur à la famille.

Dans ce contexte, Monsieur Roland Gagnon a démissionné en séance, estimant ne plus être en mesure de remplir correctement sa mission. Monsieur Pascal Girardot, Président de FÉDÉRACTIVE et membre du groupe familial fondateur, invité à la séance exceptionnelle du Conseil, a informé ce dernier qu'il devenait en conséquence le nouveau représentant permanent.

Malgré la désignation d'un membre de la famille en qualité de représentant de FÉDÉRACTIVE, le PDG, au nom du concert Venelle Investissement / Généraction, a maintenu sa demande de révocation de FÉDÉRACTIVE et le CA a décidé la convocation d'une Assemblée générale exceptionnelle devant se tenir le 6 août prochain. Il paraît alors clair que la réelle motivation est l'élimination de FÉDÉRACTIVE du CA mettant en évidence un dysfonctionnement de la gouvernance de SEB (voir [communiqué FÉDÉRACTIVE](http://www.federactive.com) du 7 juillet 2021 sur son site www.federactive.com). Conformément à la loi, les actionnaires soussignés, soumettent à l'Assemblée générale une résolution en vue de la nomination de Monsieur Pascal Girardot en qualité d'administrateur, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de 4 années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue dans l'année 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Renseignements transmis par les auteurs de la demande concernant Monsieur Pascal Girardot

- 66 ans

- Références professionnelles :

Diplômé d'un DESS d'économétrie ainsi que de l'Institut des Actuaire, M. Pascal Girardot travaille quinze années sur les marchés financiers et dans le domaine de l'ingénierie financière à la Caisse des Dépôts en tant que membre de la Direction des Marchés. Il exerce ensuite son activité au sein de la CPR en qualité de Directeur des Risques et de ses Activités à New York.

En 1997, il fonde la société Certual, spécialisée dans le domaine de l'ingénierie financière, qu'il préside actuellement. M. Pascal Girardot est ancien Président du Comité de normalisation obligatoire consultatif auprès de la Direction du Trésor. Il est membre de l'Institut des Actuaire.

- Autres mandats et fonctions en cours :

- Président de CERTUAL SAS ;
- Président de FÉDÉRACTIVE SAS ;
- Administrateur de Gaggione SAS ;
- Administrateur de Babylone SAS ;
- Membre du Comité éthique de ECOFI Investissements (Groupe Crédit Coopératif)

- Activités professionnelles au cours des 5 dernières années, notamment fonctions exercées dans d'autres sociétés :

- Représentant permanent de FÉDÉRACTIVE au Comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration de SEB ;
- Membre du Conseil de surveillance et du Conseil d'orientation de PROXINVEST ;
- Administrateur de NewCore SAS ;
- Administrateur de Tugak SAS.

- Nombre d'actions détenues directement et indirectement :

- 128.554 actions SEB en nue-propiété chez Natixis sur le compte 00001065406 au nom de Pascal Girardot (usufruits détenus par FÉDÉRACTIVE) ;
- 78.300 actions SEB en pleine propriété chez Natixis sur le compte 55427300001 au nom de CERTUAL.